

PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU VENEC

OBJET : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 12 janvier 2021

LISTE DES PARTICIPANTS :

Sous la présidence de Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Châteaulin, étaient présents :

MANAC'H Alexis	Maire de Brennilis
JAFFRÉ Marie-Noëlle	1 ^{re} adjointe
LAURENT Marie-Thérèse	2 ^e adjointe
COADOUR Dominique	3 ^e adjoint
LOSTANLEN Georges	Conseiller départemental du Finistère
TOM Roger	Sylviculteur
LAURENT Martine	Agricultrice
AUTRET Daniel	Président de la Fédération des chasseurs du Finistère
LEISSEN Stéphanie	Fédération des chasseurs du Finistère
BESSON Joël	Société de chasse de la Feuillée
LE TALLOUR Vincent	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
LE BARS Ronan	Conseil départemental du Finistère (Unité espaces naturels sensibles)
LIEURADE Agnès	Conservatoire botanique national de Brest
BOURDOULOUS Jérémie	Parc Naturel Régional d'Armorique
RAYSSIGUIER Bertrand	Président du syndicat des propriétaires forestiers du Finistère
GIMONT Lionel	Préfecture du Finistère
GUEGUEN Jérémie	Sous-préfecture de Châteaulin
HOLDER Emmanuel	Bretagne Vivante/Conservateur de la RNN du Venec
NOULIN Alice	DREAL Bretagne/Service Patrimoine Naturel/Cheffe de la division Biodiversité Géologie Paysage
JAILLAIS Anne-Lise	DREAL Bretagne/Service Patrimoine Naturel /Chargée de mission réserves naturelles

Excusés :

JEZEQUEL Sophie	Vice-présidente de la Chambre d'agriculture du Finistère
THOMAS Corinne	Conseil départemental du Finistère – Responsable de l'unité espaces naturels sensibles
CORNEC Bruno	Président de la société de chasse de Brennilis
SIMONNET Franck	Groupe Mammalogique Breton
QUILLAY Philippe	Office Français de la Biodiversité – Chef du service départemental du Finistère
GUEGUEN Myriam	Office Français de la Biodiversité – Service départemental du Finistère

Après un tour de table, Madame la sous-préfète introduit la réunion.

L'objectif est de présenter les résultats de la concertation et les orientations finales du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Venec.

Madame Alice NOULIN présente l'ordre du jour de la réunion, dernière rencontre du comité de pilotage mis en place en avril 2018 pour mener avec les acteurs locaux la concertation sur le projet d'extension. Cette réunion est un point d'étape important, après 3 années d'échanges sur le terrain, et avant au moins 2 années de procédures administratives à venir. Le temps de la concertation a été très fourni, avec une participation importante des représentants des usagers et des partenaires locaux. Le temps de la procédure administrative s'ouvrira courant 2021, avec la mise à l'enquête publique et la consultation des collectivités sur le projet de décret.

Monsieur Emmanuel HOLDER présente un rappel des motivations du projet :

- assurer la connectivité de la tourbière du Venec et des 3 marais situés au Nord (marais du Venec, marais de Kerberou et marais du Roudouhir) ;
- assurer la protection des espèces à enjeux liées aux habitats naturels que sont les tourbières, landes tourbeuses, prairies pauvres et humides et cours d'eau ;
- maintenir l'équilibre entre la poursuite des pratiques économiques et de loisirs et la protection de ce réservoir de biodiversité.

Il précise également les missions des réserves naturelles nationales :

- protéger (le patrimoine naturel, la biodiversité et la géologie) ;
- gérer (entretenir lorsque cela est nécessaire les milieux naturels, assurer la maîtrise de la fréquentation, assurer le suivi scientifique et développer de nouvelles connaissances) ;
- faire connaître (développer des actions de pédagogie et d'éducation à l'environnement pour tous, partager les connaissances produites, inscrire la réserve dans un réseau d'acteurs du territoire).

Madame Anne-Lise JAILLAIS poursuit en présentant le travail de diagnostic socio-économique réalisé par le bureau d'études Actéon-Environnement pendant l'année 2020. Compte-tenu du contexte sanitaire, la phase d'arpentage du terrain, prévue en avril, a été remplacée par des entretiens téléphoniques qui ont permis d'entendre 2 fois plus de personnes.

Le diagnostic présente deux parties :

- un panorama détaillé des activités économiques et récréatives présentes sur le périmètre du projet, et une analyse des impacts de l'extension de la réserve sur celles-ci (agriculture, sylviculture, apiculture, chasse, randonnée, pêche, animations nature) ;
- un analyse qualitative des perceptions individuelles du projet, de la réserve et plus globalement de la nature et des paysages dans lesquels s'inscrit l'extension.

Le rapport a été transmis aux participants, et il sera diffusé en ligne sur le site internet de la DREAL Bretagne.

Une des attentes largement partagée par les personnes rencontrées, est de mettre en place une communication adaptée pour bien partager les enjeux de la réserve et ses modalités de mise en oeuvre. L'équipe de la réserve a d'ores et déjà prévu de proposer un programme d'animation destiné aux habitants, en complément du programme d'animations estivales plutôt orienté vers les visiteurs (action 2020 reportée à 2021).

Monsieur Roger TOM (sylviculteur) conteste la validité du diagnostic pour trois motifs :

- le rédaction du diagnostic ne présenterait pas de trace de l'expression des acteurs locaux, mais uniquement une parole d'experts ;
- le diagnostic comporterait un argumentaire de dénigrement de la filière de plantation et d'exploitation des résineux ("bashing anti-résineux") ;
- le projet d'extension ferait peser un risque d'éclatement de la société de chasse de Brennilis, car son périmètre inclut environ 50% du potentiel de chasse sur la commune.

Madame la sous-préfète s'interroge sur la portée de ces arguments qui lui semblent contradictoires. Il ne peut être reproché simultanément au diagnostic de ne reposer que sur la parole des experts et de présenter de fausses informations, en particulier sur la question des pratiques sylvicoles. Cela revient à considérer qu'il n'existe pas d'expertise tangible sur ces questions. Par ailleurs, il convient de préciser que les experts entendus dans le cadre de ce projet restent des experts "locaux" ayant une attache forte avec le Finistère et les Monts d'Arrée. L'expression des acteurs locaux est donc centrale dans ce rapport.

Madame la sous-préfète rappelle que l'Etat conduit une politique de valorisation du territoire et soutient la filière sylvicole : les reproches sont donc infondés.

Monsieur Alexis MANAC'H indique que Monsieur JOLIVET, du bureau d'études Actéon Environnement, a pris le temps de réaliser de nombreux entretiens, dont un avec le bureau municipal. Une rencontre avec la DREAL et Bretagne Vivante a également été organisée à la demande du bureau municipal en novembre 2020, afin de partager les enjeux et les perspectives du projet. Il paraît donc que la parole des acteurs locaux, et en particulier des acteurs de la commune, a réellement été prise en compte dans ce diagnostic.

Monsieur Bertrand RAYSSIGUIER, considère que le projet prévoit de maintenir l'exploitation des 10 hectares actuellement plantés et exploités, ce qui est positif pour la profession agricole. En revanche, il est nécessaire, dans le contexte actuel, de continuer à replanter, voire à augmenter les surfaces forestières, avec une prédominance des résineux, qui répondent à la fois aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre, et de changement climatique. Le projet présenté aujourd'hui prévoit de ne pas augmenter la surface de plantation de résineux, pour des raisons de protection des milieux naturels. Il faudra donc pouvoir planter ailleurs. Protection de l'environnement et sylviculture ne doivent donc pas être opposées.

Monsieur Daniel AUTRET déclare que la pratique de la chasse n'est pas impactée par le projet et qu'il n'y a donc pas d'opposition de la Fédération des chasseurs du Finistère. Seul l'entraînement des chiens de chasse fait l'objet d'une légère restriction, mais c'est une pratique qui est déjà encadrée au niveau national.

Madame Marie-Noëlle JAFFRE admet que le projet d'extension de la réserve naturelle n'impacte pas la chasse, mais considère que la politique foncière du Conseil départemental a un impact important pour la société de chasse de Brennilis, avec des conditions jugées défavorables par ses sociétaires.

Monsieur Daniel AUTRET rappelle que le droit de chasse est lié au droit de propriété du sol : il est donc normal que le Conseil départemental propose de conventionner avec la société de chasse de Brennilis pour accorder le droit de chasse sur ses propriétés, avec certaines contraintes. Cette convention est favorable aux chasseurs, car la chasse n'est pas interdite.

Monsieur Ronan LE BARS souhaite que les deux démarches, extension de la réserve portée par les services de l'Etat et acquisition foncière au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) portée

par le Conseil départemental, soient séparées dans les débats. La question des droits de chasse sur les terrains du Département est en discussion depuis 2016, avec l'ancien GFR Kerberou. Indépendamment de la concertation sur l'extension de la réserve, un conventionnement aurait de toutes façons eu lieu dans les années suivantes. Le Conseil départemental a finalement décidé de conventionner une partie de ses terrains avec les anciens membres du GFR, et de proposer une autre partie à la société de chasse de Brennilis, qui fréquentait déjà le site. Il devrait donc y avoir deux conventions, mais avec les mêmes conditions. Cette démarche a toujours été claire et ce sont des dispositions plus favorables pour les chasseurs que sur beaucoup d'autres ENS du Finistère. Il est nécessaire de rappeler que les ENS font partie du domaine privé du Conseil départemental. Une réunion avec la Fédération des chasseurs et la société de chasse de Brennilis est prévue dans quelques jours pour avancer sur le projet de convention.

Madame Stéphanie LEISSEN explique qu'effectivement les négociations autour du droit de chasse sur les terrains du Conseil départemental à Brennilis ont fait l'objet de multiples rebondissements et qu'après avoir envisagé un conventionnement avec la société de chasse de La Feuillée, cela n'est plus à l'ordre du jour. La société de chasse de Brennilis conserve donc un important territoire de chasse au sein du périmètre d'extension de la réserve.

Madame la sous-préfète souhaite que les échanges restent focalisés sur le projet d'extension et que la réunion prévue au sujet du droit de chasse sur les parcelles du Département puisse se tenir sereinement après ce comité de pilotage. Les services de l'Etat ont fait le choix de respecter les différentes activités et usages présents sur le territoire, avec la ferme volonté de travailler dans une démarche respectueuse du territoire et de ses habitants. Mais le projet d'extension de la réserve naturelle du Venec vise également à apporter une vraie plus-value pour la valorisation du territoire, avec la proposition pour la commune de Brennilis de faire rayonner son patrimoine naturel et culturel.

Monsieur Roger TOM demande à sortir toutes les parcelles sylvicoles du projet d'extension.

Monsieur Vincent LE TALOUR rappelle que la Chambre d'agriculture avait exprimé deux attentes particulières pour la conduite du projet d'extension : la mise en place d'une concertation avec les exploitants agricoles et des propositions de dispositifs de rémunérations pour accompagner les exploitants. La concertation a effectivement été menée, et une démarche expérimentale pour des paiements pour services environnementaux (PSE) est en cours [*pilotée par le PNR Armorique*]. La Chambre d'agriculture est donc satisfaite de la méthode proposée par les services de l'Etat et des résultats obtenus.

Madame Martine LAURENT s'interroge sur la pérennité des engagements qui sont pris pour la poursuite des activités agricoles et de la circulation des engins agricoles.

Madame Alice NOULIN précise que les décrets de création des réserves naturelles nationales s'inscrivent dans un temps long tant en termes d'élaboration que de modifications éventuelles.

Monsieur Roger TOM estime que ces arguments ont déjà été avancés lors de la mise en place du réseau Natura 2000 et qu'en réalité, les contraintes liées à Natura 2000 ont bien continué à évoluer progressivement et régulièrement.

Monsieur Jérémie BOURDOULOUS estime que la mise en place progressive du régime des incidences Natura 2000 a permis de créer du lien avec les sylviculteurs notamment et que c'est très positif sur le territoire du Parc naturel régional d'Armorique.

Madame la sous-préfète indique que le projet qui rassemble aujourd'hui est porté techniquement par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), dans le cadre des politiques de préservation de la biodiversité. L'objectif de l'extension de la réserve est donc bien de figer dans le temps un ensemble de pratiques pour assurer la conservation et permettre la bonne gestion des milieux naturels. Il y a donc une volonté assumée de pérennité dans le projet qui est proposé. En revanche, il n'est pas possible de s'engager sur 50 ans, et il est difficile d'envisager qu'il y ait un allègement des contraintes à l'avenir, car la perte de biodiversité est réelle et en augmentation. Il

faut souligner que les activités professionnelles telles que l'agriculture et la sylviculture s'adaptent depuis longtemps et n'attendent pas toujours les nouvelles réglementations pour s'adapter.

Monsieur Alexis MANAC'H précise qu'au niveau de la commune de Brennilis, la réglementation a déjà évolué en 2011 avec la révision du PLU qui a pris des engagements forts pour la préservation des zones humides et des espaces naturels. L'inquiétude des agriculteurs est légitime et doit être entendue.

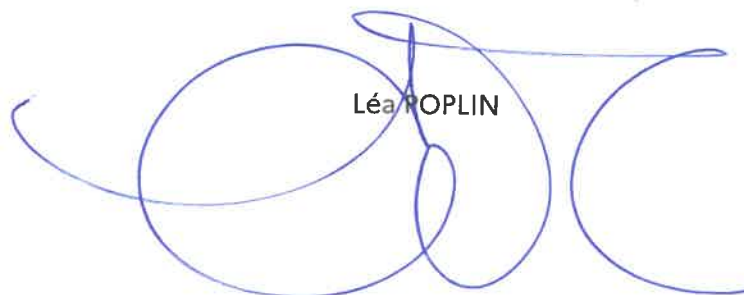
Monsieur Emmanuel HOLDER indique qu'après extension, le comité consultatif sera amené à s'ouvrir pour intégrer davantage de représentants des usagers.

La dernière partie de la réunion est consacrée à la présentation des orientations réglementaires, par type d'usage.

Madame Alice NOULIN présente ensuite le calendrier pour la suite du projet, avec la mise à l'enquête publique du projet de décret dans le courant de l'année 2021.

Madame la sous-préfète interroge les participants sur d'éventuelles questions ou remarques, puis les remercie pour leur participation et clôture la séance.

La sous-préfète de Châteaulin



Léa ROPLIN

